

**PARLEMENT FEDERAL**

**LE DEBAT SUR L'ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE**

DISCOURS DE SIR CHARLES TUPPER ET DE L'HON M LAURIER

LA QUESTION DES ECOLES, LE TARIF, ETC.

Ottawa, 27.—La séance de la chambre des communes s'est ouverte, à 3 heures et un quart. Les députés étaient à leur siège et les galeries remplies.

M. Russell, député de Halifax, propose l'adresse et M. Et-hier, député des Deux-Montagnes, l'appuie. Il dit un mot du jubilé de la reine, puis passe à la question des écoles, voulant la discuter, dit-il, en Canadien et en député ayant juré de ne compter que les dictées de sa conscience. Depuis six ans, le pays a été déchiré par des dissensions, des luttes nationales et religieuses, par des haines. Le gouvernement Laurier est arrivé au pouvoir et en moins de six mois, il a plus fait par la concorde, la conciliation et le bon vouloir que ses adversaires n'avaient fait par leurs appels aux passions. Bonaventure et Wright viennent de signifier l'approbation que la province de Québec donne à la politique du gouvernement à ce sujet et Champlain fera de même.

Les conservateurs ont laissé au gouvernement une succession onéreuse et embarrassante, chargée de difficultés. Mais des mesures seront prises pour équilibrer les finances et remédier le tarif de manière à rendre justice à toutes les classes de la nation. En abolissant la loi actuelle du cens électoral, le gouvernement donne une nouvelle preuve de son respect de l'autonomie provinciale. En établissant partout des entrepôts frigorifiques, il donnera une puissante impulsion à l'industrie laitière, de même que par l'élargissement des canaux il donnera à l'agriculture, l'industrie et au commerce l'élément essentiel à leur progrès, des voies de communications faciles et moins dispendieuses.

SIR CHARLES TUPPER

Sir Charles Tupper reçoit une ovation de la part des conservateurs en se levant pour répondre. Il félicite les orateurs précédents dont la tâche, dit-il, était difficile, puisqu'ils avaient eux, d'anciens libres-échangistes, à annoncer qu'ils vont voter pour un tarif de protection. —Appl.—Il félicite ensuite l'hon. M. Laurier sur l'invitation qu'il a reçue de représenter le Canada au jubilé impérial. Nul doute qu'il recevra en Angleterre les honneurs qui lui sont dus à lui ainsi qu'au pays de sa naissance. —Appl.—Après quelques remarques sur le glorieux règne de Sa Majesté, sir Charles passe à la question des écoles. Le règlement fait par le gouvernement n'était aucunement autorisé par la constitution. Les droits du pouvoir fédéral en matière d'éducation à certains cas particuliers. Le seul droit qui reste après la procédure suivie jusqu'ici, depuis les requêtes de la minorité, le jugement du Conseil Privé, l'audition de l'appel des catholiques, jusqu'au remédial order est celui de passer une loi réparatrice. Et c'est ce qu'a cherché à faire le gouvernement conservateur. Sir Charles dénonce comme contraire à la vérité la déclaration du discours du trône que le règlement scolaire rétablira la paix en ce pays. L'union régnait entre les diverses races en ce pays avant ce règlement comme après.

Sir Charles fait ensuite une revue de la question scolaire et de la conduite des deux partis sur cette question il cite les

paroles de la plupart des chefs libéraux déclarant que le bill réparateur n'allait pas assez loin et s'engageant à donner plus s'ils arrivaient au pouvoir. Au lieu de tenir leurs engagements ils ont fait un prétendu règlement qui ne rend à la minorité aucun de ses droits. Comparant ce règlement au bill réparateur, sir Charles démontre que celui-ci rétablissait les écoles catholiques avec toute l'organisation nécessaire à leur existence. Le règlement ne leur accorde rien de cela. Aussi la minorité manitobaine a-t-elle été unanime à rejeter ce règlement. Le candidat libéral lui-même dans St Boniface s'est prononcé contre ce compromis. Mais si le règlement ne rend à la minorité aucun des droits que le Conseil Privé lui a reconnus et qu'elle réclamait, comme essentiels aux écoles séparées, il crée des droits nouveaux. De sorte que la minorité pourra refuser de l'accepter et pourra continuer à invoquer le jugement du Conseil Privé, puis venir à Ottawa réclamer le maintien de ces droits nouveaux, qui, par la constitution, seront indestructibles dès que la loi provinciale à ce sujet aura été passée. Sir Mackenzie Bowell et moi-même, dit l'orateur, avons fait tout notre possible pour faire adopter une loi réparatrice conforme au jugement du Conseil Privé. Nous avons été abandonnés par plusieurs de nos amis et M. Laurier a obtenu la confiance de l'électorat de Québec par ses promesses de donner plus que nous ne donnions. A-t-il tenu ces promesses ?

Loin de là. Malgré nos efforts pour rendre justice à la minorité, nous avons été défaits par les catholiques de la province de Québec. Sans doute, je garde les mêmes opinions qu'avant sur cette question, mais la responsabilité de la régler est passée de nos épaules sur celles du gouvernement. Tout en gardant les mêmes efforts qu'auparavant pour la responsabilité du pouvoir.

LA POLITIQUE FISCALE

Passant à la politique fiscale sir Charles Tupper déclare l'attitude actuelle du gouvernement un triomphe pour la politique nationale ; l'augmentation d. \$15,000,000 dans le commerce extérieur en 1896 est une preuve de l'excellence de cette politique.

Sir Charles Tupper regrette la détermination du gouvernement d'abroger la loi du cens électoral. Par les listes provinciales, tous les députés ne sont pas dans la même position.

Les législateurs pourront, comme cela s'est fait dans la Nouvelle-Ecosse, passer une loi du cens électoral spéciale pour les élections fédérales puis l'abroger avant les élections provinciales.

L'orateur félicite le gouvernement de continuer la politique conservatrice relativement aux réfrigérateurs, mais désapprouve énergiquement le projet du gouvernement d'abolir le système des pensions. On dirait que le gouvernement s'est donné pour mission de démoraliser et décourager le service civil, en faisant des destitutions en bloc, en mettant des officiers publics dans l'obligation de choisir entre des

des espions pour chercher des sujets de plainte contre les employés publics.

A six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

A 8 heures, sir Charles Tupper continue son discours.

Prenant à partie la déclaration Davies, que les libéraux donneraient au pays l'exemple d'un gouvernement remplissant ses promesses, sir Charles Tupper demande qu'ont fait les libéraux de leurs théories libre-échangistes, de leurs dénégations des mandats du gouverneur, de leurs promesses d'économie et de tout le reste. Ils ont violé chacun des engagements pris devant le pays.

Durant les cinq derniers mois, ils ont eu \$1,035,258 de moins de revenus et \$1,760,249 de dépenses de plus que par la même période de l'année précédente et nous avons un déficit de trois millions.

Ils ont également violé leurs promesses en donnant des contrats sans soumission, de même que par les destitutions. Ainsi ils ont enlevé le patronage officiel à Londres, un bureau d'avocats connu et universellement respecté, pour choisir comme leur représentant, un jeune homme qui n'a pas encore fait sa marque, M. Russell. Il est peut-être utile au gouvernement près du pouvoir ; mais c'est la seule excuse à ce changement.

Sir Charles Tupper dit ensuite que M. Laurier n'a pas pu soumettre honnêtement sa politique à l'électorat de Québec.

Dans Bonaventure et Wright les élections ont été précipitées. Et Champlain laissé sans député. Dans Bonaventure, les libéraux ont eu recours à des moyens méprisables. Sans l'autorité du Parlement, on a ouvert le chemin de la Baie des Chaleurs, et promis de le continuer. On a menacé d'enlever aux pêcheurs leurs droits de pêche s'ils ne votaient pas pour Guité. Celui-ci lança deux circulaires, l'une aux protestants, demandant leur appui dans sa lutte contre les catholiques, l'autre aux catholiques demandant leur appui sous prétexte que les conservateurs n'ont pas donné satisfaction aux demandes des évêques. Dans Wright, M. Devlin étant trop honorable pour revenir dans cette Chambre et répudier ses professions de foi, a résigné son mandat moyennant considération, et M. Laurier a ordonné une nouvelle élection, sans que les électeurs ne fussent préparés et on se servit du trésor public pour influencer les électeurs en les payant pour un travail qu'ils ne faisaient pas. Les mêmes méthodes furent employées dans South Brant et ailleurs. En terminant, l'orateur démontre que non seulement les libéraux répudient leurs engagements, sur la politique fiscale, mais ils se contredisent entre eux. Ainsi, M. Laurier se prononce pour l'abolition des droits sur le charbon et M. Fielding pour le maintien de ces droits. C'est en trompant et égarant ainsi l'électorat que les libéraux arrivèrent au pouvoir et s'y maintiennent. —Long appl.

DISCOURS DE L'HON M LAURIER

M Laurier est applaudi par ses amis lorsqu'il prend la parole pour répondre. Il félicite les orateurs précédents, puis il passe aux accusations portées par sir Charles Tupper. Le gouvernement ne fait pas une destitution sans cause et, chaque fois, il fait une enquête équitable et rend justice. Il continuera à suivre cette pratique, sans injustice mais sans merci pour les employés infidèles. Le gouvernement remplira ses promesses qu'il a faites

dans l'opposition. Ainsi, il a brogé la loi du cens électoral, loi injuste et inutile. M. Laurier nie qu'il y ait doute, dans le pays, sur le caractère de la réforme du tarif. Le pays sait que le nouveau tarif diminuera les charges qui pèsent sur le public, mais sans nuire aux intérêts existants. Il est également faux que le gouvernement ait demandé à la dernière session trois millions de plus qu'aucun autre gouvernement dans son budget. La vérité est que le gouvernement a pris les estimations préparées par les conservateurs et qu'il remplira ses promesses d'économie. Il a également accompli sa promesse de faire toutes les élections partielles le même jour. S'il y a retard à Champ-lain, c'est parce que la partie de la population était dans les bois. Passant à la question des écoles, M. Laurier dit que le 23 juin, la question est entrée dans la nouvelle phase et le peuple a déclaré qu'il valait mieux un arrangement à l'amiable que la coercition et le gouvernement s'est conformé à ce verdict populaire. Je ne m'occupe pas de discuter si le règlement rend les anciens droits ou en crée de nouveaux mais je sais qu'il donne aux catholiques leurs droits d'enseigner leur religion dans les écoles. La preuve que la population l'approuve a été donnée dans toutes les élections depuis le règlement. Je sais bien, dit M. Laurier, que ce règlement ne satisfait pas à certains dignitaires ecclésiastiques, mais à mesure que la vérité se fera le jour que la question sera mieux comprise, cette opposition disparaîtra. Si nous devons former une nation nous ne pouvons régler les difficultés qui en surgissent que par des concessions mutuelles et du bon vouloir réciproque. Sans doute que le règlement ne donne pas autant que j'aurais désiré, mais après six ans d'agitation, quand les passions étaient vivement excitées, le gouvernement ne pouvait pas obtenir plus et le Manitoba ne pouvait plus concéder plus.

M. Laurier prend ensuite la défense de M. Guité. S'il est un homme qui occupe aujourd'hui une fière position, c'est bien lui, car il a su maintenir les droits civils des citoyens. Il a promis de tâcher d'obtenir plus pour la minorité, chacun a droit de travailler à faire amender les lois de Manitoba, mais personne n'a celui d'user de coercition envers la province. En terminant, il exprime l'espoir que l'année jubilaire sera marquée par la paix et la concorde entre toutes les races habitant ce pays.

DISCOURS DE M. FOSTER

L'honorable M. Foster prend ensuite la parole. Il prend sévèrement à partie M. Fielding, qui a déclaré à Montréal, que les droits sur le charbon seront maintenus quand il refuse de faire connaître un seul autre article de son tarif. Cet étrange favoritisme a pour but d'influencer les élections provinciales de la Nouvelle-Ecosse, que le premier ministre Murray a placées uniquement sur les questions fédérales. L'honorable M. Foster reproche au gouvernement d'avoir laissé le pays dans l'incertitude au sujet du tarif et d'avoir organisé le système de destitutions.

Passant à la question des écoles, il dit que les conservateurs ne peuvent pas permettre aux libéraux de falsifier l'histoire. Aussi, la seule accusation contre M. Guité, est d'avoir lancé deux circulaires contradictoires. M. Laurier vante la bravoure de M. Guité, qui re-

fuse de signer une déclaration demandée par les évêques. C'est un héros, dit-il ! Ces paroles ont du paraître dures à M. Fitzpatrick, lui qui a signé cet engagement et qui a promis de résigner si la loi réparatrice n'était pas proposée par M. Laurier. Il avait donné un engagement qui vaut mieux que le serment d'un homme d'honneur, mais il n'a pas tenu sa parole, M. Devlin, lui aussi, avait promis et n'a pas cru compatible avec sa dignité de venir devant la chambre et d'approuver le règlement qui ne rend pas justice à la minorité. Pour s'excuser, l'honorable M. Fitzpatrick dit que le règlement n'est que le premier instant de restitutions des droits des catholiques et que tel est aussi l'avis de M. Laurier. Or, le discours du trône déclare le règlement final. M. Greenway déclare la même chose et c'est encore un duplicata libéral qui continue. M. Laurier a obtenu le vote catholique en créant l'impression qu'il rétablirait les écoles séparées car la minorité ne demandait pas seulement une demi-heure d'enseignement religieux, mais les écoles qui lui fussent propres. Au lieu de cela, M. Laurier a ignoré la minorité et a fait le règlement pour satisfaire ses intérêts politiques et ceux de M. Greenway. C'est par de semblables tactiques que le parti libéral a détruit la paix et l'harmonie.

M. Cartwright propose l'ajournement à 11 heures, la séance est levée.

M. Moore proposera que les droits sur le pétrole importé, soient réduits à 5cts par gallon.

ALBERTON HEADQUARTERS

**Great Cash Reduction Sale**

During the month of February we are anxious to reduce our stock to the lowest possible point and are making

The lowest prices ever known to accomplish our object.

- Mens' Overcoats 1/2 off
- Boys' Overcoats 1/3 price
- Some dressgoods 1/4 price
- Black Cashmeres 30c up
- Corsets 30c "
- Good Tea 20c "
- Heavy Quilts 60c up
- Cardigan Jackets 60c "
- Ladies' Sacques 25 per cent off

Remnants of Print ; Remnants of Cloth, Remnants of Dress Trimmings.

Cheap, cheap cheap

Come to the old Reliable and get Bargains.

Benj. Rogers

Alberton.

Ripans Tabules cure dyspepsia. Ripans Tabules cure indigestion. Ripans Tabules: at druggists. Ripans Tabules: one gives relief. Ripans Tabules cure dizziness. Ripans Tabules: gentle cathartic. Ripans Tabules cure torpid liver.

DO YOU Need Wall Paper? Call and see our samples. The prettiest ever shown in this town—L'IMPARTIAL

LARGE And varied assortment of Border, from 9 inches to 21 inches wide The price just right—L'IMPARTIAL

DO YOU Contemplate beautifying your home? Yes? Well you need artist ic wall and ceiling paper with beautiful harmonizing border—L'IMPARTIAL

POOR PAPER On your walls kills the effect of fine furniture. We have the most artistic paper and borders to be found in this province—L'IMPARTIAL

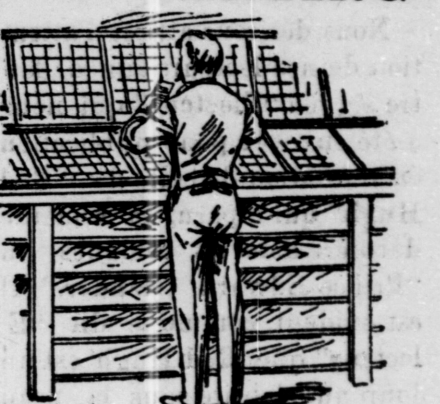
TEN CENTS, stamps, will pay for a brass tube of indelible ink Mark your linen Address—L'IMPARTIAL, TIGNISH, P. E. I.

FIVE CENTS, stamps, will bring you a big package of interesting reading matter 10 cents will pay for a larger package Address—L'IMPARTIAL, TIGNISH, P. E. I.

Pillow Sham HOLDERS, NICKEL PLATED. Set complete with screws. Postage paid by mail and agents terms 15 cts 2 set 25c NOVELTY Co., Box 6, DEER RIVER, CONN.

WANTED—SEVERAL FAITHful men or women to travel for responsible established house in (here insert name of your state) Salary \$780. payable 15 dollars weekly and expenses. Position permanent. Reference. Enclose self address—stamp envelope. The National, Star-Building, Chicago

**JOB PRINTING**



Why pay such high prices for Job Printing, when you can get nice printing done here at prices within the reach of all

L'IMPARTIAL OFFICE

**For Sale**

A farm containing 30 acres, under high state of cultivation, situated on the Howlan Road, about 15 chains from Railway Depot, near Post office, School, Church etc, is offered for sale by the undersigned For particulars apply to B. Gallant of A. & B. Gallant Bloomfield Station March 11st 1897—41

**Public Notice.**

As I am about closing my business in Tignish I hereby give notice to all those who are indebted to me either by Notes of Hands or accounts to settle their respective accounts before December 15th 1896; otherwise legal proceedings will be taken to collect same. Joseph B. Poirier. Tignish Sept 5th 1896.—6m

ETIENNE RICHARD CORDONNIER

Je suis maintenant installé dans ma nouvelle bâtisse, première rue au sud de l'église, où j'invite spécialement mes amis à venir me voir. J'ai en main, cuir, semelle, etc, et suis prêt à servir le public à prix réduits—Réparages de toutes sortes. Venez me voir.

**PRINCE COUNTY DRUG STORE**

The oldest and most reliable Drug establishment —in— PRINCE COUNTY A full stock of every thing kept in a first class DRUG STORE Personal attention given to compounding. Prescriptions and only the purest of Drugs used. Our more than thirty years in the Drug Business is a guarantee that the utmost care and attention will be exercised. J. A. GOURLIE. S' Side P. E. I. May 21 '96

Ripans Tabules cure headache. Ripans Tabules cure constipation.